

Nombre de membres : 34
En exercice : 33
Présents : 26
Pouvoirs : 4
Votants : 30

N°2022-66

Abstentions : 0
Exprimés : 30
Pour : 30
Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire à 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 09 décembre deux mille vingt-deux.

Présents : Christophe Gérouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles,, Christian Vignerie, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Stéphane Seyer, André Soury, Florent Vaudon.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean Maynard délégation à Christian Vignerie, Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Richard Simonneau délégation à Christophe Gérouard, Bruno Grancoing délégation à Alain Duris

Secrétaire de séance : Stéphane Seyer

Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de déposer des dossiers de demandes de subventions au titre de la DETR programmation 2023 : aménagement du siège de la Communauté de Communes et réhabilitation d'ouvrages d'art.

Dans le cadre de la DETR programmation 2023, la Communauté de Communes Ouest limousin souhaite y intégrer des dossiers de demandes de subventions pour les projets suivants :

- Aménagement du siège de la Communauté de Communes à la Monnerie
- Réhabilitation d'ouvrages d'art
-

1/ Aménagement du siège de la Communauté de Communes à La Monnerie

Initialement, un dossier de demande de subvention au titre de la DETR programmation 2022 avait été déposé pour le changement de la chaudière fioul au profit d'une chaudière bois, la réfection de la tuyauterie de chauffage, et l'isolation d'une partie du bâtiment.

Ce projet a été abandonné au profit d'un dossier plus complet comprenant en plus des travaux mentionnés ci-dessus la réalisation de bureaux en lieu et place de l'open-space situé au RDC du bâtiment.

Ce dossier, d'un coût global estimé à 142 624,14 € se décompose comme suit :

Objet	Coût HT
Chaudière bois et canalisations	67 164,16 €
Ventilation simple flux	13 539,16 €
Isolation murs extérieurs	22 524,16 €
Isolation murs intérieurs	12 554,16 €
Isolation plancher	11 077,50 €
Maîtrise d'oeuvre	15 765,00 €

Ce projet pourrait être subventionné comme suit :

Objet	CEE	Fonds chaleur	CDDI	DETR (CRTE)	DSIL (CRTE)	Fonds propres
Chaudière bois et canalisations		20 149,25 €	13 432,83 €	13 432,83 €	6716,41 €	13 432,83 €
Ventilation simple flux	3031,00 €		2707,83 €	2707,83 €	1353,91 €	3738,59 €
Isolation murs extérieurs	10 800,00 €		2252,41 €	2252,41 €	2252,41 €	4966,93 €
Isolation murs intérieurs	2938,00 €		2510,83 €	2510,83 €	1255,41 €	3339,09 €
Isolation plancher	3744,00 €		2215,50 €	2215,50 €	664,65 €	2215,50 €
Maîtrise d'oeuvre			3153,00 €	3153,00 €	1576,50 €	7882,50 €
TOTAL	20 513,00 €	20 149,25 €	26 272,40 €	26 272,40 €	7102,88 €	35 575,44 €

2/ Réfection d'ouvrages d'art

Les ouvrages d'art sont susceptibles, à compter de l'exercice 2023, d'être subventionnés dans le cadre de la DETR.

La CC Ouest Limousin souhaite donc déposer un dossier pour la réfection de 5 ponts pour un total de travaux de 53 921,59 €, et selon la décomposition ci-dessous :

Ponts	VC	Communes	Coûts
Pont de Jarosse 1	VC24	Champagnac	5519,50 €
Pont de Jarosse 2	VC20	Champagnac	10 564,50 €
Pont de La Pellegerie	VC210	Cussac	24 448,34 €
Pont de Puymouroux	VC Puymouroux	Cussac	7999,50 €
Pont Oradour	VC201	Oradour	5389,75 €

Ce projet pourrait être subventionné comme suit :

Ponts	CDDI	DETR	Fonds propres
Pont de Jarosse 1	2759,75 €	1655,85 €	1103,90 €
Pont de Jarosse 2	5282,25 €	3169,35 €	2112,90 €
Pont de La Pellegerie	12 224,17 €	7334,50 €	4889,67 €
Pont de Puymouroux	3999,75 €	2399,85 €	1599,90 €
Pont Oradour	2694,87 €	1616,92 €	1077,96 €

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE** les plans de financement prévisionnels de ces deux projets tels que décrits ci-dessus

- **AUTORISE** monsieur le Président de déposer des dossiers de demandes de subventions au titre de la DETR programmation 2023 pour l'aménagement du siège de la Communauté de Communes, et la réhabilitation d'ouvrages d'art.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD